

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/06/2009

Réception par le Prefet : 29/06/2009

Publication : 03/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-3-6-3

Séance du vendredi 26 juin 2009

AIDE EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 11 mai 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- alloue au Syndicat Mixte du Secteur 4, une somme de 60 675 €, au vu des tonnages réellement traités et des coûts finaux détaillés, qui sera prélevée sur le Programme C762 Chapitre 65 Nature 65735 Fonction 731,
- approuve la convention correspondante jointe à ce rapport et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions